

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT

Absente excusée : Annette CARTIER DUBOST pouvoir à Eric MARTIN

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Céline POMMIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20231219-DCM23-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

N°2023 -71 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – ANNÉE 2024

M. le Maire expose au Conseil municipal que la commune peut prétendre à l'attribution d'un financement dans le cadre du dispositif Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'aider à financer la construction d'un city-stade à proximité des terrains de tennis et de football.

Le montant des travaux s'élève à 84 004.50 HT. Ils seront financés par des subventions sollicitées auprès du Département et de l'ANS ainsi que les fonds propres de la commune.

Les travaux seront inscrits en investissement au budget communal 2024 et réalisés dans l'année 2024.

La demande de subvention DETR est faite dans le cadre des opérations Sports, Loisirs et Culture. Il s'agit d'offrir un pôle de loisirs attractif et multigénérationnel en implantant un city stade complet permettant la pratique de nombreux sports : football, handball, basketball, tennis- ballon, badminton, course à pied.

L'objectif est de rassembler les jeunes et moins jeunes autour du sport et permettre aux enfants des deux écoles de profiter de cet espace dans le cadre de la pratique du sport à l'école.

Pour se porter candidate la commune devra déposer son dossier sur la passerelle dématérialisée dès son ouverture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Adopte le projet de construction d'un city-stade à proximité des terrains de tennis et football ;
- ✓ Sollicite auprès de l'Etat une subvention dans le cadre du dispositif DETR afin de l'aider à financer ces travaux ;
- ✓ Dit que ces travaux d'un montant HT de 84 004.50 € seront financés par des subventions sollicitées auprès du Département et de l'ANS ainsi que les fonds propres de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 20 décembre 2023

Eric MARTIN, Maire

Céline POMMIER, secrétaire de séance

